

## Conseil municipal du vendredi 20 mars 2009

Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 13 mars 2009, sous la présidence du maire Pierre Barbier.

Présents : Pierre Barbier, Guy Barthélémy, Martine Gibert, Michel Lanquetin, Gérard Grillot, Josette Nicolin, Chantal Jeanvoine, Eric Morel, Christian Baud, Catherine Guinchard, Max Wetstein, Christian Beltramelli, Cédric Engler, Jean-Marie Baeckler.

Absents : Néant

Absents excusés : Néant

Secrétaires de séance : Gérard GRILLOT, Catherine GUINCHARD

Eric Morel rejoint l'assemblée à 21 heures

### 1. Approbation du compte-rendu de la séance du vendredi 13 février 2009.

**Approuvé à l'unanimité par 13 voix**

### 2. Modification des statuts de la communauté de communes du Val Saint-Vitois pour la création de zones de développement éolien.

**Ce point n'a pas été délibéré**

### 3. Sécurité routière : désignation d'un référent sécurité.

La direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Doubs demande aux maires de désigner un élu référent de sécurité routière. Une formation est organisée pour offrir à ces personnes des outils visant à favoriser leur implication dans ce domaine tant vis à vis des administrés que des autres acteurs locaux.

Le référent devait être désigné pour le 10 mars ; la formation a eu lieu le jeudi 19 mars.

**Réunion le 19 mars 2009 : présent : Guy Barthélémy.**

**Ce dernier est désigné en qualité de référent.**

### 4. Syndicat de perception de Saint-Vit : désignation d'un titulaire et d'un suppléant.

Le président du syndicat intercommunal de la perception de Saint-Vit demande au conseil municipal de désigner deux délégués – un titulaire et un suppléant – pour le représenter au comité syndical.

Le maire invite le conseil municipal à :

- désigner deux délégués - un titulaire et un suppléant - pour le représenter au comité syndical du syndicat intercommunal de la perception de Saint-Vit .

**Sont désignés : Martine GIBERT, titulaire ; Jean-Marie BEACKLER, suppléant.**

### 5. Société protectrice des animaux de Besançon et de Franche-Comté : convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière.

La Société protectrice des animaux de Besançon et de Franche-Comté propose à la commune la signature d'une convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière. La SPA de Besançon, qui dispose déjà d'un refuge pour animaux abandonnés, propose d'assurer, pour les chiens, le service fourrière à la place de la commune : hébergement, recherche du propriétaire, soins vétérinaires, à l'exclusion de la capture et du transport au refuge de Chalezeule, ouvert tous les jours, sauf dimanche et fériés de 14h00 à 17h00.

La participation communale annuelle est de 0,15 € par habitant, sur la base du dernier recensement, soit 0,15 € x 591 = 88,65 €. En l'absence de contrat de fourrière, l'accueil des chiens non tatoués n'est pas accepté.

Le maire invite le conseil municipal à :

- > se prononcer pour ou contre l'adhésion de la commune à la convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière, proposée par Société protectrice des animaux de Besançon et de Franche-Comté, à la condition d'une participation annuelle de 88,65 €.

**Le conseil municipal se prononce à 9 voix « POUR », 2 « contre », 2 « abstention ».**

### 6. Admission en recette d'un chèque de 330 €.

Le maire invite le conseil municipal à :

- se prononcer sur l'admission en recettes d'un chèque de 330 €, versé par le comité des fêtes pour sa participation au repas des anciens organisé le 13 décembre 2008.

**Le conseil municipal se prononce « POUR » à l'unanimité.**

### **7. Demande d'exploitation de bois de chauffage.**

Le président de l'association communale de chasse agréée adresse au conseil municipal une lettre dans laquelle il demande l'autorisation d'exploiter les branches cassées dans les lignes des bois communaux, sous le contrôle de la commission et en accord avec l'ONF (branches de chêne au bois de Servole et diverses branches dans les autres bois, afin de chauffer son local durant la période hivernale et pour son repas d'été.

Le maire invite le conseil municipal à :

- se prononcer pour ou contre la demande de l'association communale de chasse agréée d'autorisation d'exploiter les branches cassées dans les bois communaux.

**Eric Morel rejoint l'assemblée.**

**Le conseil municipal se prononce par 14 voix « POUR »  
Dans les lignes des bois communaux, sous le contrôle de la commission bois**

### **8. Demande de dérogation scolaire pour une enfant de CE1 scolarisée à Dannemarie-sur-Crête.**

Le maire invite le conseil municipal à :

- se prononcer favorablement ou défavorablement sur la demande de poursuite de scolarité à Dannemarie-sur-Crête pour une enfant de CE1.

Une demande de dérogation scolaire est adressée au maire par une famille qui habitera Pouilley-Français à compter du 21 mars 2009.

Les parents souhaitent que cette enfant continue sa scolarité à Dannemarie-sur-Crête pour l'année scolaire 2008-2009, en classe de CE1

**Le conseil municipal se prononce favorablement par 14 voix**

Les parents souhaitent que cette enfant continue sa scolarité à Dannemarie-sur-Crête pour l'entrée en CE2. La classe de CE2 est sur la commune de Pouilley Français et les infrastructures sont présentes (restauration scolaire + garderie).

**Le conseil municipal se prononce défavorablement par 14 voix.**

### **9. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du système d'assainissement.**

La Direction Départementale de l' Equipement a présenté le résultat de la consultation des bureaux d'études concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du système d'assainissement.

Les offres ont été notées conformément au règlement de la consultation, soit :

- valeur technique : 50 %,
- prix : 40 %,
- délais : 10 %.

Bureaux d'études	Classement Prix des prestations	Classement Délais	Classement Valeur Technique	Note globale en %
Egis eau France Est	10	3	7	54,86
Poyry	9	2	1	72,63
Sogreah	5	1	2	72,05
B & R	8	6	4	65,06
Sinbio	6	9	9	54,41
Ginger environnement	7	8	9	54,26
Safege	4	3	6	69,63
Cabinet André	3	3	5	76,16
<b>IRH</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>76,94</b>
Berest	1	7	8	69,16

Le bureau d'études IRH, présentant les meilleures garanties est retenu par la commission d'appels d'offres et d'adjudications. (Montant de son offre : 35 057,50 € HT)

Le maire invite le conseil municipal à :

- lui donner tous pouvoirs pour signer toutes les pièces relatives au choix du bureau d'études IRH, dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du système d'assainissement.

**Le conseil municipal se prononce par 14 voix « POUR »**

#### **10. Compte de gestion et compte administratif 2008.**

Martine Gibert présente le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2008.

<b>Budget principal</b>	<b>Voir pièce jointe</b>
<b>Fonctionnement - Dépenses</b>	<b>Voir pièce jointe</b>
<b>Fonctionnement – Recettes</b>	<b>Voir pièce jointe</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>Voir pièce jointe</b>

Le maire invite le conseil municipal à :

- approuver le compte de gestion 2008 pour le budget principal,

**Le conseil municipal se prononce par 14 voix « POUR »**

Le maire ayant quitté la salle, Martine Gibert, désignée président, invite le conseil à :

- se prononcer pour ou contre le compte administratif 2008 pour le budget principal,

**Le conseil municipal se prononce par 13 voix « POUR »**

**Budget assainissement - Résultat cumulé** Voir pièce jointe

Le maire invite le conseil municipal à :

- approuver le compte de gestion 2008 pour le budget assainissement.

**Le conseil municipal se prononce par 14 voix « POUR »**

Le maire ayant quitté la salle, Martine Gibert, désignée président, invite le conseil à :

- se prononcer pour ou contre le compte administratif 2008 pour le budget assainissement.

**Le conseil municipal se prononce par 13 voix « POUR »**

#### **11. Affectation des résultats de l'exercice 2008.**

##### **11.1 Budget principal.**

Martine Gibert présente le calcul du résultat de l'année 2008, concernant le budget principal.

**Investissement** Voir pièce jointe

**Fonctionnement** Voir pièce jointe

Le maire invite le conseil municipal à :

- se prononcer pour ou contre au budget principal sur l'affectation du résultat de l'exercice 2008 au budget primitif 2009.

**Le conseil municipal se prononce par 14 voix « POUR »**

##### **11.2 Budget annexe assainissement.**

Martine Gibert présente le calcul du résultat de l'année 2008, concernant le budget annexe assainissement.

**Investissement** Voir pièce jointe

**Fonctionnement** Voir pièce jointe

Le maire invite le conseil communal à :

- approuver le résultat de l'année 2008, concernant le budget annexe assainissement et le report de l'excédent 2008 de 108 657,50 € en excédent de fonctionnement au budget primitif 2009,

**Le conseil municipal se prononce par 14 voix « POUR »**

### 11.3 Budget du conseil communal d'actions sociales.

Martine Gibert présente le calcul du résultat de l'année 2008, concernant le budget du conseil communal d'actions sociales.

**Voir pièce jointe**

Le maire invite le conseil communal à :

- approuver le résultat de l'année 2008, concernant le budget du conseil communal d'actions sociales.

**Le conseil municipal se prononce par 14 voix « POUR »**

### 12. Quatre taxes directes locales : vote des taux pour l'exercice 2009.

Le produit fiscal à taux constants 2009 est le suivant :

Taxes	Base imposition 2008	Taux d'imposition de la commune	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2009	Produit fiscal à taux constants
Habitation	458 272	10,80	484 300	52 304
Foncière bâti	257 032	12,30	279 600	34 391
Foncière non bâti	22 392	15,00	23 300	3 495
Professionnelle	287 805	7,40	291 800	21 593
			Total	111 783

Pour information :

Le produit fiscal attendu versé à la communauté de communes par la population de Pouilley-Français est de 10 216 €.

TH	3 812
TFB	3 495
TFNB	383
TP	2 526

Éléments utiles au vote des taux :

Taxes	Taux moyens communaux de 2008 aux niveaux		Taux plafonds 2009	Taux 2008 des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2009
	National	Départemental			
Habitation	14,57	13,24	36,43	0,832	35,60
Foncière bâti	18,74	17,87	46,85	1,360	45,49
Foncière non bâti	44,81	19,73	112,03	1,710	110,32
Professionnelle	15,87	>>	31,74	0,878	30,86

Le maire invite le conseil municipal à :

- se prononcer pour ou contre le maintien, l'augmentation ou la diminution des taux d'imposition communaux pour l'exercice 2009 concernant les quatre taxes directes locales.

**Le conseil municipal se prononce par 13 voix « POUR LE MAINTIEN » et 1 abstention**

### 13. Budget primitif 2009.

#### 13.1 Présentation et approbation du budget principal.

Martine Gibert présente le budget primitif principal 2009.

**Fonctionnement - Dépenses**                      **Voir pièce jointe**

**Fonctionnement – Recettes**                      **Voir pièce jointe**

**Investissement**                                      **Voir pièce jointe**

Le maire invite le conseil communal à :

- approuver le budget de l'année 2009, concernant le budget principal de la commune.

**Le conseil municipal se prononce par 14 voix « POUR »**

### **13.2 Présentation et approbation du budget assainissement.**

**Voir pièce jointe**

Le maire invite le conseil communal à :

- approuver le budget de l'année 2009, concernant le budget principal de la commune.

**Le conseil municipal se prononce par 14 voix « POUR »**

### **14. Questions diverses.**

#### **14.1 Cartes Avantages jeunes**

Pourront être proposées à partir de la rentrée prochaine par la Mairie. Les modalités seront précisées dans le « Vivre à Pouilley Français ».

### **15. Tour de table**

Michel Lanquetin :

- demande à être destinataire des précédents rapports d'assainissement ;
- SCOOT : budget voté ;
- pose la question de l'avancement du chantier du giratoire. Pierre Barbier nous informe de l'attribution de subventions pour le déplacement de la conduite d'eau sous la RD673 pour les communes de Dannemarie sur Crête et Pouilley Français.

Guy Barthélémy :

- nous informe de la célébration des 100 ans de Madame Morel :le dimanche 22 mars à 17 heures ;
- « Coeur de village » : l'AUDAB ne disposant de plan cadastral numérisé le dossier prend du retard ;
- SIVOS : vote du budget lundi 23 mars 2009. Le budget total prévisionnel pour la commune de Pouilley Français, pour l'année 2009, est de 49 194 €. Ce budget comprend l'apurement de la dette qui s'étalera sur trois années. Pas de nouvelles informations pour le transport méridien (transport du midi pour les élèves qui ne déjeunent pas à la restauration scolaire).

Gérard Grillot :

- chauffage de la salle des fêtes réparé ;
- troisième logement dans le bâtiment de la Mairie : autorisation par le Conseil Général pour assistance à la maîtrise d'œuvre (proposée par HDL) ;
- demande de devis en cours pour refaire le plafond de la salle des fêtes en peinture ;
- Église : La société Pateu Robert propose de refaire un diagnostic début avril. Au cours d'une réunion avec Monseigneur Lacrampe, relative au patrimoine culturel, des informations ont été communiquées quant aux droits et devoirs des communes concernant l'entretien du dit-patrimoine ;
- Pôle emploi : 3 personnes du dispositif ont trouvées un emploi cette semaine, en CDI (assistante de direction, comptable et auxiliaire de vie).

Cédric Engler :

- précise qu'il reste des petits trous à boucher sur la place du village et dans la cour de l'école. Monsieur Barbier nous informe que l'employé communal s'en chargera ;
- s'engage à poser un cendrier sur le mur de la Mairie, côté Bibliothèque.

Eric Morel :

- signale un passage d'eau sous le chemin de Corcondray et demande la possibilité de creuser un petit fossé d'évacuation. Michel Lanquetin se rendra sur place.

Christian Baud :

- nous informe de la vente de chênes pour 4189 € , de charmillles pour 667 € et d'alizés pour 4304 € ;
- propose la vente de deux lots d'environ 10 stères de sur billes vont être à vendre, mise à prix à 8 € le

stère, vente sous plis ;  
- demande à ce que le marquage horizontal soit repeint.

Max Wetstein :

- signale un problème à la déchetterie : des personnes vont décharger des déchets en dehors des heures d'ouverture, par le trou dans le grillage.

Christian Beltramelli :

- Conseil Communautaire du 11 mars 2009 : voir le compte rendu synthétisé en annexe ;  
- déplore l'exiguïté de la taille de la salle des fêtes en rapport avec certaines manifestations ;  
- signale qu'un fruitier menace de tomber sur le chemin du Sauvageon.

Jean-Marie Beakler :

- Réseaux d'éclairage public : deux ampoules rue de la Libération et une rue des Genévriers ont été changées.  
- Signale le non respect du sens obligatoire autour de l'église par les usagers. Il demande qu'un rappel soit fait dans le prochain journal communal ;  
- Signale la dangerosité des trous sur voirie entre Pouilley Français et Dannemarie sur Crête (sur la commune de Dannemarie sur Crête).

Martine Gibert :

- des véhicules passent toujours par le chemin des Bormottes pour se rendre à Saint-Vit.

Prochain conseil le 17 AVRIL 2009 à 20H30

La séance est levée à 00H15